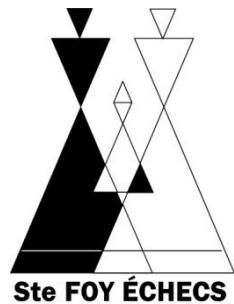




Trophée Jeunes de Noël – STE FOY ECHECS

Règlement du tournoi



Article 1 : Organisation

Le club STE FOY ECHECS organise le 29^{ème} Trophée de Noël d'échecs des jeunes, le samedi 20 décembre 2025 au gymnase BARLET de Ste Foy près Lyon.

Article 2 : Homologation

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) n°68244, se joue en **7 rondes de 12 minutes + 3 secondes par joueur**. Les appariements informatisés (programme SharlyChess) se font au système accéléré dégressif (SAD). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E entrées en application au 1^{er} janvier 2023 (congrès de Chennai).

Article 3 : Cadence

La cadence est de 12 minutes + 3 secondes par joueur.

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à 10 euros.

Article 5 : Horaire des rondes

A titre indicatif, Les parties se joueront aux heures suivantes :

Ronde 1 : 13h30

Ronde 4 : 15h45

Ronde 6 : 17h15

Ronde 2 : 14h15

Ronde 5 : 16h30

Ronde 7 : 18h00

Ronde 3 : 15h00

L'arbitre lancera les rondes.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Sonneborn-Berger puis la performance. Si plusieurs joueurs terminent exæquo à la 1^{ère} place avec 7 points sur 7, les joueurs seront départagés par un blitz supervisé en mort subite (5 minutes pour blancs, 4 minutes pour les noirs, victoire impérative pour les blancs).

La cérémonie de la remise des prix est prévue le samedi 20 décembre 2025 à partir de 18h30. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix, se verra attribuer le prix le plus important. Les prix seront attribués et distribués dans l'ordre suivant : prix au général, prix spéciaux, prix féminin, puis prix par catégorie d'âge. Tout joueur absent à la cérémonie renonce à son prix.

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Margaux LEFEVRE (AFO1), secondé par Matthieu VIEIRA (AFO2) et Pascale BONNET (AFC).

La commission d'appel sera chargée d'examiner les éventuelles réclamations. Elle est composée de :

- Isabelle Lefevre, représentant du club organisateur ;
- Matthieu Vieira, représentant des arbitres ;
- Georges Bellet, représentant du comité Rhône et Métropole de Lyon ;
- Mélanie Bourlois, représentant des parents.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les joueurs doivent respecter la charte du joueur d'échecs établie par la F.F.E., notamment dans le respect de son adversaire et du matériel.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.
Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte ; l'attitude doit être convenable et la tenue correcte ; les pendules ne doivent pas être martyrisées par les joueurs, en particulier dans la période du zeitnot.

Article 9 : Retards

Le délai de forfait sera de 12 minutes.

Tout joueur ne justifiant pas son forfait avant la publication de la ronde suivante sera exclu du tournoi.

Article 10 : Circuit du Rhône Jeunes

Le 29^{ème} trophée de Noël des jeunes organisé par STE FOY ECHECS, fait partie intégrante du circuit du Rhône jeunes de parties rapides géré par le Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs. De ce fait, le classement final sera pris en compte pour ce championnat du Rhône de parties rapides pour les jeunes.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription au 29^{ème} trophée de Noël des jeunes de STE FOY ECHECS implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Margaux LEFEVRE

L'organisateur : Didier PASCAL

